



Demande d'admission au programme de virement bancaire

Chenchiam, Inc. (Sunrider International Canada)
1438, rue Broadway, Port Coquitlam (C.-B.) V3C 5W2.
Téléphone : (604) 464-5018 Télécopieur : (604) 464-5888

Renseignements sur le distributeur

Numéro du distributeur

Téléphone résidence

Télécopieur

Téléphone bureau

Télécopieur bureau

Nom (Nom de famille, prénoms)

Adresse

Ville

Province

Code postal

Date de soumission (MM-JJ-AA) - -

Je demande à Sunrider International Canada d'effectuer les formalités de virement bancaire afin de régler les commandes selon les montants que j'ai autorisés. J'ai lu et j'accepte les conditions qui suivent :

1. J'autorise Sunrider International Canada à débiter mon compte chaque fois que je passerai une commande, afin de régler celle-ci.
2. Je m'engage à garder des fonds suffisants dans mon compte afin de couvrir tout prélèvement autorisé à partir de mon compte.
3. En cas d'interruption de ces prélèvements à partir de mon compte, Sunrider International Canada se réserve le droit d'interrompre la livraison en cours et peut refuser d'accepter toute commande subséquente, jusqu'à ce que Sunrider International Canada reçoive les paiements en souffrance.
4. J'accepte d'indemniser Sunrider International Canada, qui ne sera en aucun cas responsable de tout problème pouvant venir de la compagnie en cas de prélèvement à partir de mon compte. Sunrider International Canada sera uniquement responsable de la livraison du produit tel que commandé.
5. Je peux annuler cette entente en tout temps, en indiquant par écrit la date finale de l'entente, le jour où je poste ma notification.
6. Si l'entente est annulée, je devrai régler toutes les commandes à l'avance, selon la procédure habituelle.
7. J'autorise la compagnie à prélever 25 \$ de mon compte pour les frais d'établissement de ce programme.

AUTORISATION RELATIVE AUX MODALITÉS DE PAJEMENT (DÉBITS)

Je (nous) soussigné(s), autorise (autorisons) et demande (demandons) à Sunrider International Canada, soit la COMPAGNIE, d'effectuer les paiements de tout montant que je (nous) dois (devons) à la COMPAGNIE. Les montants dus seront débités par la BANQUE du compte indiqué ci-dessous; la BANQUE accepte à son tour de régler tout débit effectué par la COMPAGNIE à partir du compte en question et, par conséquent, de débiter ce compte sans pour cela en assumer les responsabilités.

Nom de votre banque : _____

Adresse de votre banque : _____

Votre numéro de compte de dépôt : _____

Code de la banque

N° de succursale

CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉ D'UN CHÈQUE BARRÉ

Il est entendu que je (nous) peux (pouvons) annuler cette entente en tout temps, en envoyant une notification par écrit, adressée à la COMPAGNIE ou à la BANQUE. Un tel avis, envoyé à la COMPAGNIE, prendra effet uniquement par rapport aux débits effectués par la COMPAGNIE, après sa réception et dans des délais raisonnables. Toute notification adressée à la BANQUE prendra effet uniquement par rapport aux paiements prélevés de mon (notre) compte par la BANQUE, après sa réception et dans des délais raisonnables.

Il est entendu que tous paiements prélevés par la COMPAGNIE suite à cette entente, seront sujets aux conditions suivantes :

1. Si le montant des frais initiaux à percevoir par la COMPAGNIE diffère du montant antérieur, suite à cette entente, la COMPAGNIE devra, dans moins de sept (7) jours, avant que ce montant soit débité du compte du CONSOMMATEUR, envoyer un avis par écrit indiquant le montant de la transaction. En outre, si la COMPAGNIE effectue toute modification le jour de la facturation, ou après que de tels paiements soient prélevés du compte en question, la COMPAGNIE devra envoyer dans moins de sept (7) jours, avant que le premier paiement touché par cette modification soit débité du compte du CONSOMMATEUR, un avis par écrit de la nouvelle date ou de la période après laquelle de tels débits doivent être prélevés du compte en question. Cette condition ne s'appliquera pas si le CONSOMMATEUR a autorisé une seule transaction à partir de son compte ou si le consommateur a accepté que le montant représentant les frais encourus à son compte peuvent être débités à tout moment une fois la transaction effectuée.
2. Le CONSOMMATEUR peut aviser la BANQUE d'interrompre le règlement de toute transaction en cours ou encourue par la COMPAGNIE à partir du compte du CONSOMMATEUR, suite à cette entente; un tel avis doit être reçu par la BANQUE dans des délais raisonnables. Un avis verbal sera accepté par la BANQUE et sera en vigueur uniquement pendant quatorze (14) jours, à moins que cet avis soit confirmé par écrit au cours de cette même période.
3. Si toute transaction erronée est effectuée au compte du CONSOMMATEUR par la COMPAGNIE, le CONSOMMATEUR pourra exiger que la BANQUE crédite son compte du même montant dans un délai de quinze (15) jours suivant la date à laquelle la BANQUE a envoyé ou remis au CONSOMMATEUR un relevé de compte ou un avis se référant à ladite transaction. Le CONSOMMATEUR devra envoyer ou livrer à la BANQUE un avis par écrit qui inclue les informations suivantes : la transaction effectuée, l'erreur en question et une demande de crédit sur son compte, du même montant.

Nom(s) du compte bancaire :

Date : _____ Signature : _____

Date : _____ Codemandeur : _____